



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 19 mars 2022 (DOB)

1, place de la Mairie – Boîte postale n°5 – 82700 MONTECH
Tél. 05 63 64 82 44 / Fax : 05 63 64 87 62
www.ville-montech.fr
E-mail : mairie-montech@info82.com

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mars à 9 heures, le Conseil municipal de Montech, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (arrêté n°A.M.2022-02/82), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

Conseillers : 29

Présents : 18

Procurations : 9

Absents : 2

Votants : 26

Membres présents :

Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire

Mesdames Messieurs ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, DAIME Guy, CASSAGNEAU Grégory, DOSTES Fanny, TAUPIAC Gérard, Adjoint.

Mesdames et Messieurs BELLLOT Joëlle, BELY Robert, EDET Céline, FOURNIER Galina, JEANDOT Philippe, MONBRUN Chantal, NDEREYIMANA Erasme, ROUSSEAU Xavier, SOUSSIRAT Bruno, D'HEILLY Catherine, LAGRANGE Eric.

Membres représentés : Mme LLAURENS représentée par Mme ARAKELIAN
Mme BOSCO-LACOSTE représentée par Mme EDET
Mme CARCELLE représentée par Mme BELLLOT
M. DAL-SOGLIO représenté par M. BELY
Mme FOURNIER Claude représentée par M. GAUTIE
Mme GOUNY représentée par M. CASSAGNEAU
M. LENGARD représenté par M. JEANDOT
M. LOY représentée par M. DAIME
Mme DE CASTELNAU représentée par M. LAGRANGE

Membres absents : Mme LAVERON, M. NEVEUX

Grégory CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.



Conseil municipal du 19 mars 2022
À 11 heures
Ordre du jour

- Compte rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

1) Débat d'orientations budgétaires

Questions diverses

Monsieur le Maire : Je fais circuler la feuille de présence. Il n'y a que quelques absents. Il n'y a pas de vote à l'issue de ce débat d'orientations budgétaires, donc il n'y a pas lieu de donner des pouvoirs. Il n'y a pas de vote. Alors un débat d'orientations budgétaires, pour les nouveaux, vous en êtes au deuxième je pense. C'est le deux ou troisième, je ne sais plus. Nous avons été élus en 2020, c'est le deuxième alors. Il faut que vous sachiez avant toute chose, que c'est un débat qui est obligatoire. C'est une session qui est obligatoire depuis pas si longtemps, et le but de ce débat d'orientations budgétaires c'est d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de notre collectivité. Et de voir et d'envisager les différents éléments et le contexte qui font que nous nous orientons de façon tout à fait éclairée normalement vers un budget primitif, budget prévisionnel que nous aurons à adopter la semaine prochaine. Je vous le rappelle, samedi dans 15 jours. Le 02 avril, merci monsieur BELY. Vous suivez, vous mieux que moi. Il faut éclairer ce débat, concernant le budget, par des orientations budgétaires que nous allons voir tout de suite. Contrairement aux années passées, pour les nouveaux, l'an dernier, et pour les autres beaucoup plus longtemps, je ne vais pas d'abord mener l'exposé, parce qu'il s'agit d'abord d'un exposé avant qu'il y ait des débats et deux surtout. La personne, je me suis entretenu avec lui, parce que j'aurais fait pareil, ne va pas développer outre mesure les « considérant », concernant le contexte international, si vous le voulez bien, on va s'en tenir au plus près de ce qui concerne notre ville de Montech, dans quand même le contexte qui le concerne, notamment départemental et régional, s'il le fallait, mais pas au-delà, sauf s'il y en a qui le souhaitent. Vous êtes tous surtout à notre époque, « branchés » sur les contextes, si je puis m'exprimer ainsi, sur les contextes qui nous occupent, plus particulièrement en séjour dernier, avec les événements dramatiques qui nous concernent. Alors dramatiques au point de vue humain bien évidemment mais bien sûr qui ont des conséquences en matière économique et sociétale en général. J'ai demandé à monsieur DAIME qui est plus particulièrement versé sur le côté financier de la commune, de bien vouloir, c'est une épreuve, un exercice pour lui, bien vouloir, animer ce débat d'orientations budgétaires, la deuxième partie étant réservée bien sûr au dialogue, aux discussions que nous aurons, entre nous, en toute sincérité, et objectivité pour le bien-être de nos administrés Montéchois. Monsieur DAIME, je ne sais pas comment vous avez pu faire.

Monsieur DAIME : Merci monsieur le Maire. Je vais quand même évoquer un peu le début. C'est vrai que ce débat d'orientations budgétaires doit faire état, comme son nom l'indique des orientations majeures au titre de 2022, et de la structure de la dette et de sa gestion. Avec une date limite de vote du budget pour le 15 avril 2022. Alors une info, la commission « Finances » se réunira mercredi prochain, à 18h45, et tiendra compte forcément des choses qui seront évoquées ce matin en matière d'orientations. Sur la page 4 du document que vous avez reçu, on a fait état un petit peu effectivement du contexte dans lequel intervient cette discussion. Deux grands événements, effectivement. La fin, on l'espère tous de la crise « COVID » mais cette crise qui avait entraîné pendant 2 ans des conséquences sur notre budget, incidences sur les cantines scolaires, les achats d'équipement, de protection, la baisse de fréquentation du camping, contribution nécessaire au budget principal, désorganisation des services suite aux arrêts maladie etc. Donc il y avait quand même un certain nombre d'incidences à prendre en compte et comme vous venez de le rappeler, le deuxième problème lié à la guerre en Ukraine effectivement qui est malheureusement présente depuis un peu plus de 3 semaines maintenant. Sur les pages 5 à 7, qui vous ont été présentées, c'était un petit peu tout ce qui était reprise, là c'était des reprises, fin de la crise sanitaire, l'après-crise sanitaire, mais des reprises qui allaient entraîner effectivement certaines tensions, donc des tensions sur certains achats, notamment sur tout ce qui était certains biens et matières premières. Donc on pense tous effectivement à ce qui est composants électroniques etc. et des tensions également sur le marché du travail, où certains secteurs sont en assez grande difficulté et ont du mal à recruter. Le dernier point concernait sur ces pages-là la consommation des ménages qui a certes progressé fin 2021, mais on constate aussi que cette croissance ne bénéficie pas à tout le monde, et que les inégalités se creusent et que de nombreux compatriotes ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois, que ce soit des retraités ou des étudiants et même des travailleurs pauvres. C'est vrai que la question de pouvoir d'achats est aujourd'hui clairement posée. Sur les pages 10 et 11, c'était un autre élément qui fait son retour dans l'actualité, l'inflation, et on pense tous évidemment à tout ce qui concerne la hausse des prix du carburant, du gaz, et de l'électricité. On verra que sur l'exercice 2022, ça

va peser fortement sur nos prévisions. Sur les pages ensuite qui étaient 12 à 15 donc là on vous a repris les principales dispositions de la loi de finances 2022 donc stabilité de la dotation globale de fonctionnement, modification de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes en fonction du potentiel fiscal, poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale, ce qui pour nous pourrait conserver la dotation de solidarité rurale. Nous on est partis, au titre de 2022, sur quelque chose d'une stabilité parce que n'étant pas en mesure forcément de mesurer très précisément l'impact de tous ces aspects sur les comptes futurs de la commune de Montech. Sur la partie fiscalité, les points concernaient donc le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal, on n'a pas de clef de répartition à ce jour, la compensation intégrale pendant 10 ans d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux, la cotisation supplémentaire de 0,1% de la masse salariale au profit du CNFPT, et la création d'une taxe spéciale d'équipement pour la société du grand projet sud-ouest, qui concerne la LGV où il y aura appel des habitants à financer une partie de cet équipement alors que sur d'autres lignes construites précédemment il n'y a pas eu d'appel aux habitants, l'état a joué son rôle d'investisseur, d'aménageur du territoire, mais malheureusement là, les ressources manquent, et donc ils font appel aux collectivités locales et même certainement aux habitants. Sur les pages 16 et 17, il s'agissait simplement d'un rappel des compétences de notre intercommunalité qui n'ont pas évolué d'une année sur l'autre mais juste peut-être vous dire un mot sur l'intercommunalité aujourd'hui. Les travaux qui ont été menés par la commission « Finances » et les commissions « administration générale de l'intercommunalité » laissent présager une progression de la fiscalité de l'intercommunalité en 2022. Alors évidemment les taux de progression ne sont pas aujourd'hui arrêtés puisque le débat d'orientations budgétaires aura lieu que jeudi à l'intercommunalité, mais il y aura certainement une proposition faite en ce sens. Il y aura par contre, ça c'est pour la partie fiscalité directe, mais on aura une progression hélas certainement significative sur la TOM (la taxe d'aménagement des ordures ménagères), on en parlait voilà, liée à l'augmentation des coûts de collecte et surtout des coûts de traitement. Si cette TOM a baissé il y a 2 ans je ne m'abuse, là elle devrait ce coup-ci progresser en raison principalement des coûts de traitement. C'est une donnée à prendre peut-être en compte en terme d'environnement, la commune de Montech fait partie de cette intercommunalité et cette intercommunalité va certainement faire progresser sa fiscalité. Sur la page 18, 19, 20 c'est les documents que vous aviez grosso modo sur la note financière qui vous a été transmise avec tous les documents du conseil municipal d'aujourd'hui. On a repris les données principales du budget principal sur 4 ans, et vous avez donc des graphiques, sur les répartitions entre les recettes et les dépenses 2021 par grand poste. Il n'y a pas de grande surprise côté recettes, la majeure partie recettes donc c'est les impôts et taxes, viennent ensuite les dotations et participations. Ça c'est aussi important et après viennent les produits des services qui étaient un peu moins élevés que sur les années 2019, puisqu'on va se comparer après à des années d'avant COVID principalement. Vous avez dans ce camembert, l'orange, les produits exceptionnels qui risquent là par contre de diminuer assez significativement en 2022. Sur la partie dépenses, sans surprise, les charges de personnel sont le poste de dépenses le plus important, c'est normal sur un produit de services. Et après on retrouve les charges à caractère général. On est partis sur une baisse générale au niveau des charges financières, en contrepartie c'est plutôt le capital des emprunts remboursés qui lui, augmente. Les pages après 21/22, concernaient les notions d'épargne brute et d'épargne nette, c'est-à-dire, c'est des notions qu'on doit forcément évoquer lors d'un DOB. Vous voyez sur le tableau qui vous est présenté, un taux d'épargne brute qui s'améliore puisqu'on passe de 13,28 % en 2018 à 21,43 % en 2021. Et l'épargne nette aussi de 4,56% à 13,29%. Il y a eu une progression constante de cette épargne, donc je veux dire c'est un signe encourageant, donc il est intéressant de regarder l'évolution de cet épargne nette et brute. C'est important parce qu'après ça intervient dans le calcul du ratio, des notions de désendettement. On est à 5,9 donc 6 ans alors que la moyenne est à 5,4, on est un petit peu au-dessus de la moyenne, ces chiffres sont relativement encourageants, par contre ils appellent quand même certaines vigilances puisque je vous ai dit la montée progressive du capital remboursé puisqu'on a les emprunts, ça c'est une donnée qu'on aura en 2022 et au résultat prévisionnel de 2022 que vous verrez derrière, effectivement puisque c'est sûr que quand on sort un résultat de 1 million, 1 million 7 si c'est ce chiffre là qu'on utilise dans la durée de désendettement, on va intervenir et on le verra dans ce calcul. Ça c'était dans les données générales, vous avez l'encours de la dette, c'était pour après laisser le temps sur les orientations budgétaires elles-mêmes pour l'année 2022. Je ne sais pas si ça appelle des commentaires peut-être cette partie-là ? Ou pas ?

Monsieur le Maire : Ce sont des connaissances qu'il faut aborder avec de la technicité. Quand on n'est pas épaulés ou aidés, on n'est pas obligés de tout comprendre. Je peux vous rassurer à ce niveau-là. L'intérêt du débat d'orientations budgétaires après c'est de nous, de discuter, de ce qu'on va faire, pas faire, comment pourquoi et voir si on a les moyens de le faire et si on n'a pas les moyens, lesquels on se donne. Pour résumer. Oui, on peut passer monsieur DAIME.

Monsieur DAIME : Sur les orientations budgétaires, c'est la page 24, sur la fiscalité directe locale. On n'a pas forcément encore toutes les données provenant de l'État, des services de l'État, donc ce n'est pas forcément très évident de vous donner des chiffres, très précis là-dessus. On est plutôt partis sur quelque chose lié à une stabilité sauf effectivement sur la notion de base, parce que les nouvelles bases fiscales qui apparaissent au bas de cette page 24, connaissent une évolution à 3,8%.

Monsieur le Maire : Si vous m'autorisez une incidente à ce moment-là de la discussion, de l'exposé, normalement le débat d'orientations budgétaires, ainsi que le budget prévisionnel pour une collectivité, devrait se faire en fin d'année, c'est-à-dire, fin 2021, mais l'État est bien sympathique certes mais comme il ne nous donne pas les éléments nécessaires pour tout calculer et tout avoir en main et donc en prendre en compte. Vous vous rendez compte, nous sommes le 19 mars, nous n'avons pas encore tous les chiffres qui pourraient nous aider à construire ce budget. On en a la plupart mais on ne les a pas tous, et donc nous allons nous travailler, sur des hypothèses que nous engrangeons, au fil des jours chaque fois que nous le détenons mais surtout nous faisons en sorte de nous projeter le mieux possible. Ce qui fait qu'avec la sagesse qui caractérise cette ville de Montech, peut-être d'autres sûrement, je l'espère pour eux, nous avons eu, jusqu'à présent des surprises « heureuses », mais ce n'est pas dit que ça dure toujours et on n'en est pas sûrs non plus de ces surprises « heureuses ». Tout ce qui va suivre c'est sur des bases que nous connaissons ou que nous ne connaissons pas de façon très objective et très formelle. Ayez ça en tête c'est vraiment du prévisionnel qui est basé sur bien souvent des appréciations qui sont les nôtres, donc vous le verrez au niveau des chiffres, nous nous en tenons à ce que nous connaissons vraiment ou nous partons sur des bases de l'exercice passé de 2021. Voilà. On peut continuer.

Monsieur DAIME : C'est ça, tout à fait donc, sur les premiers éléments qui vous sont donnés, c'est effectivement repartir sur des bases connues de 2021 par contre ce qui est modifié c'est ce qui vous est indiqué sur les bases des taxes sur le foncier bâti. Elles seront réajustées au regard des projets de la Loi des finances 2022 qui annonce une augmentation des bases de 3,4% et par contre nous on avait évoqué une progression de 0,5% en plus, pour tenir compte du nombre de constructions nouvelles qui avaient eu lieu dans la commune. On a quand même une évolution positive normalement au niveau des bases. Une progression de 130 000 euros fondée pour 2022.

Monsieur le Maire : La progression est fondée ?

Monsieur DAIME : Oui elle est fondée sur l'évolution des bases. Sur la page 25, il y a 3 scénarios qui ont été bâtis avec des taux identiques, des taux d'imposition identiques et les 2 colonnes suivantes tiennent compte d'une progression des taux, d'une évolution des taux. La première de 20 % et de l'autre de 2%. On se rend compte qu'une évolution de 1% du taux d'imposition entraîne une recette supplémentaire mais de l'ordre de 30 à 35 000 euros. Je n'ai plus le chiffre en tête exactement. En raison de ce qu'on a évoqué toute à l'heure, c'est-à-dire, la situation de l'intercommunalité, les difficultés rencontrées aussi peut-être par la population aujourd'hui. Après discussion, monsieur le Maire, proposait de ne pas modifier les taux d'imposition, au titre de 2022, donc pour nous, pour bâtir le budget 2022, on partirait sur cette première colonne, qui est donc le produit attendu avec évolution des bases, avec des taux fixes liés à la partie fiscale. C'est une proposition qui est évidemment soumise à vos remarques pour la suite. Si on pense revenir à la normale, la dernière année à peu près classique étant 2019, pour reprendre celle-là.

Monsieur le Maire : Donc on en perdrait en gros 164 000 euros.

Monsieur DAIME : Oui ça c'est sur la diminution de certaines recettes. On était au global sur ces dépenses -là d'énergie en prévoyant 120 000 euros supplémentaires sur l'année. Ce n'est pas neutre et c'est quelque chose qui va nous peser assez fortement. Les tableaux des effectifs vous sont présentés depuis 2017. Effectivement ça a varié parce que 2017, on avait tout ce qui était crèche et école de musique, qui après sont passées à l'intercommunalité mais après on avait une relative stabilité des effectifs avec par contre un nombre d'habitants qui a progressé donc on se retrouve avec des ratios

employés par nombre d'habitants qui n'est plus bon et effectivement ce que nous proposons et ce que nous envisageons sur l'année 2022 c'est de procéder déjà au remplacement des postes qui sont aujourd'hui vacants, remplacer effectivement les départs. Ces différentes embauches, évidemment on ne sera pas sur une année pleine puisqu'on est au mois de mars 2022 et que tout le monde n'est pas embauché, mais on est quand même, vous l'avez sur le tableau page 30. Cette estimation ne tient pas compte d'une éventuelle revalorisation du point d'indice qui me semble justifié, tout à fait légitime, mais qui n'est pas aujourd'hui chiffré. On n'a pas pu en tenir compte dans la prévision, puisqu'on n'a aucune idée de ce qui sera fait, puisque l'annonce a été faite mais entre l'annonce et ce qui sera effectivement réalisé, il faudra certainement un peu de temps et l'augmentation n'interviendrait pas de toute façon sur l'année pleine puisque ce sera en cours d'année. Progression là-aussi des charges de personnel nécessaire pour le fonctionnement de la mairie et assurer un service aux administrés et page 31 vous avez les incidences du résultat. Page 32, les données de base, les restes à réaliser 2021, faut quand même avoir connaissance de ces RAR. On a un solde de 917 167 euros mais j'évoquais toute à l'heure dans la présentation, sur les comptes 2021, on a quand même 500 000 euros qui ont été perçus déjà en terme de subventions de la Région pour le projet Dojo, ces 500 000 euros sont déjà affectés, on va dire, sur ce projet-là. Après on a un certain nombre de dépenses obligatoires. Obligatoires c'est déjà le capital des emprunts, 720 000 euros, donc vous voyez la progression du capital. La dernière annuité du gymnase, on a payé en 2021, 2 annuités puisqu'on n'avait pas payé en 2020, en 2021 on a payé 2 annuités, donc nous sommes à jour là-dessus. La dernière annuité qui pèse pour 266 000 euros. Ce n'est pas neutre, donc on aura un bol d'air mais à partir de l'année prochaine simplement. Et les travaux en régie, « amortissements ». On a besoin de doter ces postes-là, de les valoriser. Ces dépenses obligatoires vous sont notées pour 1 035 000 euros, c'est faux c'est 1 million 3, puisqu'en fait l'annuité du gymnase n'est pas comptabilisée dans la somme, donc on pourrait le corriger. Dans les projets envisagés pour 2022, le DOJO est le principal investissement. Le démarrage c'est un projet qu'on va avoir sur 2022/2023, sûr, 2024 je n'en sais rien, mais au moins l'idée plutôt pour le suivre de manière peut-être plus facile, pour moi tout au moins, ça serait de présenter l'intégralité de ce projet sur le budget 2022, tout en sachant qu'il va entraîner des emprunts derrière, c'est ce qu'on vous met sur les pages suivantes, on ne contracterait les emprunts qu'au besoin et qu'en fonction de ces travaux. Vous avez comme ça une vision globale du montant de l'investissement nécessaire sur cet équipement. Le DOJO, on part sur des subventions qui ne sont pas négligeables, qui sont certainement encore à discuter pour certaines d'entre elles, tout au moins, on n'a pas encore tous les arrêtés. On a des problèmes de fuites sur les toits de la mairie. C'est quelque chose qu'on reprend, le piétonnier RD 928 de 2021, qui n'avait pas été achevé. L'ancien CMS, rue des Écoles, on se retrouve avec des locaux, qu'il va bien falloir affecter, donc on a des idées, mais il faut quand même lancer des études, pour pouvoir réattribuer ou réaménager ces locaux, l'étude de faisabilité, du mobilier pour les archives municipales qui viendraient au rez-de-chaussée de la mairie, dans les locaux de l'ancienne médiathèque. PUP c'est le projet urbain partenarial qui nous permet de financer les piétonniers sur des nouveaux lotissements qui sont en construction sur la route d'Escatalens. Des travaux sur l'église de la Visitation. C'est ce qui est remonté des différentes commissions, et sur lequel il y a certainement des arbitrages à faire, puisque vous avez une synthèse sur l'investissement communal où on vous dit que l'autofinancement disponible n'est pas suffisant, ou qui peut être décalé, ou qui seront prises de toute façon sur plusieurs années, l'idée étant même si le DOJO par contre se déroulera sur plusieurs années, d'imaginer un budget 2022 prenant en charge la globalité du projet même si il se fera sur au moins 2 ans. Je rappelle juste sur 2021 qu'on n'a pas emprunté, on avait emprunté en 2020, là effectivement il y aura recours à l'emprunt dans la partie budgétaire de toute façon et après on verra selon les besoins de la commune et selon l'avancement des travaux. Si on a besoin ou pas. La dernière page concernait les budgets annexes, l'assainissement on a bien entendu vos remarques monsieur LAGRANGE toute à l'heure, pour l'équilibre budgétaire de toute façon je mettrai des travaux, ça sera forcément comme ça, je mettrai des travaux, par contre ce qu'on nous dit aujourd'hui sur la partie travaux nécessaires pour améliorer ce réseau d'assainissement, on va s'orienter sur des niveaux de dépenses relativement élevés, là aussi est-ce que tout sera sur 2022 je ne sais pas, mais on va démarrer en 2022 des choses assez onéreuses. *Lecture page 37*

Monsieur le Maire : Merci monsieur DAIME pour cet exercice qui n'est pas facile et que vous avez mené brillamment, c'est le début du débat des orientations budgétaires, la parole est ouverte et je vais la donner à qui la demande sur des considérations générales ou sur des précisions à demander ou à formuler

ou des propositions à faire, en matière de cet exercice 2022. Je note les intervenants comme d'habitude, je note, chacun pourra s'exprimer, nous échangerons ensuite et ainsi sera mené ce débat d'orientations budgétaires. Je vous consulte. Qui souhaite s'exprimer sur un point particulier ou sur des généralités ? C'est le moment, lors de cette session. Monsieur LAGRANGE, qui souhaite dans un premier temps, après ça pourra venir aussi, personne d'autre, à priori ? Monsieur LAGRANGE dites-nous.

Monsieur LAGRANGE : Je vais déjà rebondir sur une des dernières phrases de monsieur DAIME, qui dit « on n'a pas emprunté l'an dernier, donc on peut se permettre un emprunt ». On ne peut pas emprunter 1 million 5, c'est mon avis et mon sentiment. Il est difficile d'emprunter 1 million 5, 1 million 8, 1 million 4, tous les 2 ans. Surtout dans la situation dans laquelle se trouve notre endettement qui est à 12 millions aujourd'hui, c'est-à-dire le double des communes de notre importance, je pense qu'il faut regarder ça avec la plus grande précaution. Monsieur DAIME parle de tout passer sur le budget du DOJO, de l'inclure totalement en 2022, et par contre d'appeler des emprunts au fur-et-à-mesure si j'ai bien compris ? Oui voilà. Ça c'est une de mes questions sur la manière d'appeler les emprunts et de faire coïncider la chose. Ensuite est-ce que c'est la part pour le DOJO, la part communale est de quasiment 2 millions d'euros, est-ce que par ces temps de vache maigre, est-ce que ça ne mérite pas une réflexion, un petit peu plus appuyée sur l'urgence de construire une telle structure à Montech ?

Monsieur le Maire : Merci pour cette première volée de questions et de remarques. Pour ce qui me concerne, je laisse la parole à monsieur DAIME et à quiconque voudra la prendre aussi d'ailleurs. Concernant les politiques en général des emprunts, il faut faire à mon avis un distinguo entre les collectivités locales qui ont une durée de vie si ce n'est éternelle du moins, très longue et une entreprise ou un ménage qui eux, ont une durée de vie qui est plus facile à apprécier. L'emprunt vient en solution des problématiques d'investissement dans une commune parce que c'est un des moyens, on a vu pour la fiscalité donc on ne va pas la toucher sûrement sauf si vous souhaitez le contraire, c'est un des seuls moyens de dégager les sommes conséquentes, on va en parler avec la salle multisport, c'est le seul moyen de pouvoir agréer la collectivité d'infrastructures nécessaires. Et je rebondis sur votre deuxième question, finalement cette structure de cette salle multisports dont le Dojo départemental à vocation départementale est-elle nécessaire maintenant ? Aujourd'hui ? Compte-tenu de son coût c'est 4 millions et demi je crois pour faire simple, nous cherchons les financements de-ci de-là, en espérant avoir le maximum comme toujours, la Région s'était déjà positionnée sur 1 million. Le département, nous sommes en recherche d'à peu près du million aussi, je dois rencontrer Madame la Préfète d'ici 3 semaines pour voir aussi pour boucler ce plan de financement pour faire en sorte que cela ne nous revienne pas si cher que ça, façon de parler vue la consistance de cette dépense. Vous faites état mais ça c'est classique je dirais, dans les remarques que l'on fait de ça ou de -là, des strates de population identique à la nôtre. Moi je veux bien que l'on compare les strates des communes semblables aux nôtres sachant que malgré ces strates-là il y a toujours un contexte particulier. On a le plaisir de dire ici à Montech comme partout, que Montech est particulier par rapport aux autres. Bien évidemment, parce que les politiques que nous menons sont celles que nous adoptons au fil des ans, ça ne se fait pas sur un ou deux ans, et que les infrastructures ou les équipements conséquents pour le coup celui-là, nous les avons jugés utiles et nécessaires dans l'immédiat. Pourquoi ? Parce que la Ville de Montech, et ça ce n'est pas un secret que je vous délivre avec les implantations du collège, du lycée, les populations qui arrivent etc. il s'avère que nous avons un devoir à mon sens, de répondre aux demandes des uns et des autres et de la jeunesse notamment pour ce qui concerne ce dossier bien particulier qui est accueilli à bras ouverts par tout le monde, sauf qu'il faut le financer. Et l'emprunt, est le seul moyen dans l'immédiat, de pouvoir le faire de façon tout à fait sérieuse. Donc effectivement évoquer le fait qu'il faudra emprunter, nous ne l'avons pas fait en 2021, ce qui est déjà pas mal parce que normalement, une commune qui n'a pas les moyens comme la nôtre, nous n'avons aucune ressource supplémentaire en matière de grande entreprise ou d'apport d'argent dû au nucléaire ou à toute autre structure de ce style, n'a pas les moyens de faire autrement que par l'emprunt. Et ne pas avoir emprunté en 2021 nous donne un petit poumon, alors j'allais dire d'espoir, de possibilité pour 2022 et les années qui suivent. Il nous faut avancer et nous avançons. Pour ce qui est de la nécessité d'une telle structure dans l'immédiat, oui, d'autant plus que nous nous sommes engagés avec la Fédération Nationale de Judo, avec le lycée, avec le club sportif local de judo qui est en grande difficulté, pour ceux qui ne le savent pas, je vous conseille d'aller visiter le DOJO communal de la ville de Montech on est hors norme hors clou tout à fait, il peut être fermé du jour au lendemain, donc c'est une infrastructure que nous avons jugé utile dans

l'immédiat, enfin, on en parle en 2022, ça fait déjà 2 ans que nous en parlons quand même. Nous le programmons pour cette année. Voilà ce que je peux dire pour l'immédiateté. Monsieur DAIME, s'il y avait autre chose en particulier concernant ces fameuses strates de commune, les emprunts ?

Monsieur DAIME : Sur le DOJO il y a des obligations liées au lycée quand même. Après on a déjà présenté des budgets, sur lesquels des années on avait prévu de l'emprunt et où on n'a pas emprunté puisqu'il n'y avait pas eu de besoin, ce qui a fait apparaître d'ailleurs un déficit au niveau de la section d'investissement, ça devait être en 2020, après quand on présente un budget avec un déficit d'investissement, on nous dit que ce n'est pas bien. Il faut bien les financer, certes c'est un gros besoin. C'était pour le présenter un peu dans sa globalité du budget 2022. Après l'endettement oui, si on fait des choses on s'endette, si on ne fait rien, on ne s'endette pas. Je n'ai pas d'avis particulier là-dessus. On y fait attention quand même, puisqu'effectivement quand on emprunte, il faut derrière rembourser. Il y a des choses qu'on a fait sans emprunter, c'est le cas du gymnase du collège qui nous pèse de manière importante puisque c'est plus de 250 000 euros, par an, on a payé sur 5 ans. Voilà, c'est quelque chose, certes on n'a pas emprunté, on a travaillé juste sur autofinancement. On l'aurait emprunté cette somme-là sur 20 ans, effectivement on aurait un peu plus d'endettement, mais c'est vrai qu'on aurait eu un peu plus de marge de manœuvre.

Monsieur le Maire : On aurait eu les mains libres pour faire autre chose là c'est sûr.

Monsieur DAIME : Là on a encore une année là-dessus difficile on a cette dépense-là, moins de vente de terrains etc. C'est pour ça que le niveau de résultat qu'on prévoit est assez, on veut rester prudents mais il ne faut pas faire n'importe quoi, faut rester dans les capacités de remboursement cohérentes avec la commune.

Monsieur le Maire : Alors au niveau de l'idéologie sociale, quand vous dites les uns et les autres, quand on emprunte on s'endette, et quand on ne fait rien, on ne s'endette pas. Sauf qu'on s'endette au regard des administrés. On en connaît qui ne font rien, je ne veux pas savoir, je ne veux pas les accuser, mais une commune qui ne fait rien, il est fatal qu'au bout d'un certain temps, et qui est assez court d'ailleurs, la réprobation des administrés se fait entendre, se fait sentir, voire se veut révolutionnaire, parce que quelqu'un qui ne fait rien en la matière de collectivité publique je parle, qui ne fait rien est coupable en quelque sorte, puisque le monde évolue, les administrés aspirent à des confort, j'appelle ça des confort éducatifs, sportifs, ou de matériel de voirie, d'eau, d'assainissement et tout ce que vous voulez, il faut répondre, à cette aspiration, y répondre de façon raisonnable et raisonnée. C'est pour ça que moi à mon avis l'emprunt, je le disais au tout début pour les collectivités qui ont une vie plus qu'éternelle, c'est tout à fait intéressant et utile, et c'est le seul levier que nous ayons d'ailleurs pour pouvoir réaliser et encore vous l'avez vu dans la liste qui vient d'être évoqué tout de suite, on est loin de tout ce qu'on pourrait faire. Puisqu'avec les impératifs, je ne parlerai que de cet établissement dans lequel nous nous trouvons actuellement, si on ne refait pas les toits cette année ou en tout début d'année prochaine, ça va nous tomber sur la tête. Des immeubles publics qui sont utiles, à nous bien sûr mais à la population qui abrite donc la démocratie de cette ville. Je pense à l'ancienne maison de retraite dans son parc où l'on fait des travaux de consolidation minime et encore, parce qu'effectivement ce n'est pas une priorité, mais on pourrait nous le reprocher et ça nous est fait remarquer par les uns et par les autres. C'est toute la difficulté bien sûr. On a 1000 choses à faire et on ne peut en faire qu'une soixantaine. Et l'emprunt est le moyen de le faire. Alors effectivement on peut se positionner en regardant ce que fait son collègue à côté, ce que fait telle commune à côté, et jalouser ou ne pas jalouser ce qui se fait et nous nous faisons pour le mieux pour ce qui nous concerne ici à Montech. D'autres remarques ? Oui, Madame d'HEILLY ?

Madame d'HEILLY : Oui, monsieur le Maire, je voudrais juste rebondir sur ce que vous avez dit au niveau des entreprises sur Montech. Est-ce qu'il n'existe pas un moyen justement de faire venir des entreprises sur Montech en faisant des prix attractifs ou en ayant des impôts moindres les premières années ? Je ne sais pas s'il existe un moyen, ça manque un peu à Montech, d'autant qu'on a de la place.

Monsieur le Maire : Alors Madame d'HEILLY, ça c'est un leitmotiv de bon nombre d'élus et à juste raison surtout à une époque, c'est un peu moins maintenant, comment faire venir, comment être attractif pour des entreprises ? D'abord le monde de l'entreprise il y en a qui le savent mieux que moi, c'est un monde qui est un monde à part, je fais toujours le distinguo entre les collectivités et le public et les

entreprises. Et donc la politique des entreprises, c'est de s'installer là où ils le veulent, quand ils le veulent et avec ce qu'ils peuvent faire. L'attractivité de la ville de Montech, n'est pas à démontrer de façon relativement placide parce qu'effectivement nous avons des zones d'activités à la Mouscane, qui a eu ses effets notoires quand même depuis une dizaine d'années, douzaine d'années, qui maintenant est de la compétence économique, de la Communauté des Communes, ce n'est pas que je veuille taper en touche mais c'est effectivement eux qui gèrent ça, avec nous, puisque nous sommes ici quelques conseillers communautaires, et les attractivités pour les entreprises sont dues certes à l'immobilier, c'est-à-dire le prix du terrain où ils peuvent s'installer, ça c'est une chose, et sont dues aussi pour une infime partie et ce que vous évoquez tout de suite, c'est-à-dire les impôts, ça ce n'est pas nous qui commandons ça. C'est-à-dire l'imposition des entreprises, elle est ce qu'elle est et on n'y touche jamais, si ce n'est même qu'on essaie de la baisser au maximum, justement pour ne pas effrayer les entreprises qui voudraient venir. Monsieur DAIME peut-être sur ce sujet.

Monsieur DAIME : Non, mais comme vous avez dit monsieur le Maire, la compétence liée aux zones d'activités, l'économie ce n'est pas que les zones d'activité mais les zones d'activité sont des compétences intercommunales, et l'attractivité y est, puisqu'il y a des projets là. Il y a l'intercommunalité. Elle prévoit d'agrandir les terres de la Mouscane, d'ouvrir la partie Mouscane 5 derrière Intermarché. Ils ont déjà à priori quelques demandes. L'attractivité de Montech elle y est. Par contre la problématique, c'est peut-être lié aux finances, c'est que le résultat fiscal liée à ça, n'est plus donné à la commune et va à l'intercommunalité. On pourrait aujourd'hui et ça a été calculé je pense, que Stéphane l'avait mis sur le document des orientations budgétaires aujourd'hui par rapport au passage à l'intercommunalité en 2017 ou 2018, on a 160 000 euros supplémentaires de fiscalité qui tombent mais qui vont au bénéfice de l'intercommunalité. Elle en a besoin l'intercommunalité en plus. L'attractivité y est, pas besoin de faire des mesures ou des abattements ou des exonérations de toute sorte. Elles viennent, il y a des demandes, mais après c'est l'aménagement de la Mouscane 5 où là il va falloir qu'ils lancent des études avant de faire les travaux etc. Ce qui est prévu pour 2022. Oui, ou tout au moins les études.

Monsieur le Maire : Monsieur LAGRANGE, vous vouliez reprendre la parole je crois.

Monsieur LAGRANGE : Oui, merci. Je voulais simplement dire qu'il y a fatalement à toute chose une limite, une fin et à cela je voulais dire qu'il y a forcément une limite et le ratio dont je parle, que la commune de Montech est endettée au double que les communes de strates identiques, ça représente une somme par habitant. Sans les habitants, les contribuables qui remboursent et on engage là pour 1 million 8, les Montéchois pour 30 ou 40 ans.

Monsieur le Maire : Oui bien sûr oui.

Monsieur LAGRANGE : Donc ça vient se surajouter, ça contraint les marges de manœuvre futures, on le voit bien, puisque là on rembourse 720 000 euros de capital annuel et là ça va encore avec 1 million 8 de plus évidemment, on imagine qu'on va peut-être frôler le million et ça contraint le futur, tout simplement. Alors je ne suis pas contre un Dojo, je ne suis pas contre un emprunt, mais on peut aussi avoir un regard un petit peu raisonnable sur la chose, et c'est pour ça que je parle de prudence, tout simplement.

Monsieur le Maire : Vous avez le discours, j'allais dire naturel, de quelqu'un qui prône la sagesse, ce qui est je crois, tout à fait louable, mais en regard à cette sagesse, qu'est-ce que vous proposez pour que les choses avancent ? C'est ça la problématique. Nous, nous sommes en train de faire, en sorte, comme toutes les collectivités d'ailleurs, de faire le maximum avec le moins possible. Voilà, si on peut dire. Emprunter le moins possible, dépenser le moins possible pour satisfaire le besoin des administrés le moins possible. Nous sommes sur cette corde raide, où on s'en sort difficilement vous pouvez le voir, mais je me répète et je vous le réa-dresse effectivement, dire qu'il ne faudrait pas emprunter ou si peu et faire beaucoup, je ne sais pas comment faire. Si vous avez une solution, si nous avons une solution les uns les autres, il faut vite la donner pour que nous puissions le faire. Je crois que le Montéchois ou la Montéchoise saura comprendre, comme dans son ménage d'ailleurs, que pour avoir à peu près, parce que ce n'est pas tout ce qu'il faut malheureusement, les confort, voire les nécessités de vie agréables dans cette localité, ben il faut s'en donner les moyens. Et pour s'en donner les moyens, il faut les trouver. Et pour les trouver, à part l'emprunt, on n'en connaît pas. Alors après notre souci et c'est là où je vous

invite à y réfléchir, c'est de calculer, de se projeter sur la durée de l'emprunt, les taux que l'on a, et les modalités que l'on peut mettre en place pour faire en sorte que l'on s'en sorte. Après 11 ans de mandat, je crois que nous avons, je n'ai pas la condition de l'emprunt, je crois qu'elle figure dans le dossier d'ailleurs, on est dans les bons papiers, puisque lors des élections passées, je crois que c'était il y a 2 ans, c'est le Petit Journal je crois, et je l'ai sur mon bureau, a fait état de comparatif juste dans toutes les communes, les 195 communes du Tarn-et-Garonne, et nous avons une note, à la fin nous avons une note. Ils avaient noté les villes de plus de 5000 et de moins de 5000 et dans cette note, je n'ai plus le chiffre, mais j'ai la couleur, je me souviens, on était bien placés. On n'était pas les mieux, on n'était pas les plus mauvais, on était bien placés. Puisque vous faites référence à ce genre de choses, il faut voir. Nous, quand nous sommes arrivés aux affaires il y a 11 ans, nous étions dans le rouge. C'est-à-dire la Préfecture était presque à même de prendre la Commune en gestion directe, parce que nous étions dans le rouge. On en est sortis du rouge, et maintenant on est peut-être dans l'orange clair, je n'en sais rien en couleur, mais enfin on fait pour le mieux. Mais vous avez raison, de la place où vous êtes, vous avez raison de dire attention. Je vous rappelle, et on le verra dans 15 jours, que suite à ces orientations budgétaires, tel que ça a été dit par monsieur DAIME, et tel que je le propose à vous tous, mes chers collègues, de vous soumettre augmentation des impôts, zéro. Pas d'augmentation des impôts. On aurait pu le faire aussi, ça provoque une certaine marge de manœuvre, pas si importante que ça, puisqu'un point c'est 30 000 euros je crois. Imaginez qu'on mette 10 points. C'est 1% je crois. Pardon c'est des %, je confonds les points et les %. C'est ce que je vous propose, et c'est ce qu'il semblerait faire, si on augmentait les impôts en plus, ça irait encore plus mal. Voilà. Oui, allez-y.

Monsieur LAGRANGE : Je vais arrêter avec l'emprunt et tout ça. Par contre vous dites dans l'intérêt de tous les Montéchois, un Dojo me semble-t-il ce n'est pas dans l'intérêt de tous les Montéchois. Je ne sais pas si quelqu'un sait ici le nombre de licenciés qu'il y a en judo par exemple à Montech.

Monsieur le Maire : Alors attendez, oui de suite. C'est pour ça la formulation. J'ai toujours employé le mot salle multisports, parce qu'il y a le dojo certes qui aura une renommée départementale, même régionale, c'est pour l'aura et on rejoint un peu les entreprises qui peuvent venir, enfin une renommée, de la ville de Montech, ça c'est ce qui nous concerne toujours, mais c'est surtout par rapport au lycée et aux associations locales qui effectuent la gymnastique et toutes ces manifestations-là, qui sont comprises dedans. Ce n'est pas que le dojo, ce n'est pas que le judo pour ne parler que du judo, qui est un des cinq clubs sportifs de Montech et conséquents en matière d'élèves. Enfin d'adhérents et des jeunes, oui. Monsieur JEANDOT, qui n'est pas partisan du judo, lui attention.

Monsieur JEANDOT : Si je suis très partisan pas du dojo mais de la salle multi-activités. En effet, je vais dans votre sens, parce que le dojo, les arts martiaux à Montech, c'est 375 adhérents. C'est beaucoup, c'est une des plus grosses associations locales, avec le rugby, et le football.

Monsieur le Maire : Mais ça ne suffit pas à expliquer 4 millions 5.

Monsieur JEANDOT : Il faut ajouter la salle de gymnastique, je crois qu'il y a 3 clubs de gymnastique, plus évidemment une mise à disposition, pour par exemple l'EHPAD et les personnes âgées qui veulent faire de la gymnastique. Il y a une obligation aussi par le lycée

Monsieur le Maire : 2000 élèves avec le collège et le lycée.

Monsieur JEANDOT : Avec une option sportive qui est la musculation, et ça on n'y coupe pas, ou alors il aurait fallu ne pas accepter le lycée, et ça je ne prendrai pas du tout la responsabilité de dire qu'il n'en fallait pas, il y a vraiment donc une utilité. Il y a une véritable utilité. On a une pénurie de salles parce qu'on a beaucoup d'associations, et c'est bien parce que les associations ça permet effectivement qu'elles soient culturelles, sportives etc. permettent un peu de juguler un peu la délinquance, c'est un facteur important, et puis on a besoin d'occuper 30% de notre population qui est composée de jeunes. Je suis tout à fait pour le dojo, ça coûte, c'est vrai, mais il faut aussi se dire que nous avons libéré une salle pour laquelle il faudra évidemment investir un petit peu, dans la rénovation, c'est-à-dire la salle du dojo actuelle et libérer un petit peu les salles qui sont occupées par les clubs de gymnastique.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Vous n'avez pas dit qu'il ne fallait pas le faire, ils ont dit que c'était le moment, enfin si on ne pouvait pas attendre un peu dans la période c'est ça que j'ai compris.

Monsieur JEANDOT : Sur ce point, nous sommes dans le cas d'une ville ancienne, nous avons un vieux village qui date du Moyen-Âge mais qui est en pleine adolescence. Ce qui est paradoxal, mais on a une croissance de population comme on a rarement vu. Et encore en 2021 c'était près de 2% de croissance de population, c'est assez important, sur le département. C'est le moment, moi je dis que c'est le moment d'investir. Après, on n'aura plus cette croissance, on est en train de remplir tout le territoire communal, après ça va se stabiliser. Je pense que c'est effectivement le moment, c'est vrai on investit, on emprunte après ça va se stabiliser. Il faut voir sur la longueur je pense. Madame ARAKELIAN.

Madame ARAKELIAN : Juste un petit mot, parce que moi je suis d'accord avec ce que vient de dire Philippe JEANDOT, j'entends aussi les remarques de monsieur LAGRANGE et ces questions on se les pose. On se les pose tout au long. Mais surtout ça me renvoie à la réunion que nous avons eue hier soir autour de la jeunesse on va dire. Et de l'action socio-culturelle de Montech. Je crois aujourd'hui qu'on est à une période charnière et que Montech devient une petite ville. Ça veut dire que nous changeons de statut, nous changeons de dimension, et c'est ce que tu dis Philippe aussi, on se doit d'accompagner aussi ces changements, les attentes de la population, ses besoins, ses attentes, et notre capacité à y répondre. C'est vrai que la commune mène une politique ambitieuse, mais que ses investissements me semblent indispensables, et qu'ils sont faits en responsabilité. Mais encore une fois, les questions que se posent monsieur LAGRANGE, on se les pose toujours. Mais vraiment je pense que Montech est en train de changer de statut.

Monsieur le Maire : Merci. Avant de passer la parole à monsieur CASSAGNEAU, pour ce qui est de l'ambition, Montech est une ville ambitieuse, et dans l'ambition, il y a des degrés. Et en matière d'ambition, nous sommes dans un degré relativement moindre, c'est-à-dire qu'on n'est pas fondu au point de faire n'importe quoi. On est vraiment très raisonnables à mon sens. Je connais d'autres collectivités, qui sont moins raisonnables, enfin qui ont plus d'ambition à outrance, mais là on est vraiment des pondérés. Ça c'est la version Moignard. Si c'était que moi, si vous n'étiez pas là tous, moi l'emprunt ça ne serait pas ça, ça serait pire. Monsieur CASSAGNEAU, lui va nous dire le contraire bien sûr.

Monsieur CASSAGNEAU : Non merci. Mais je vais juste corriger le propos de monsieur JEANDOT qui a affirmé, qu'on connaissait une augmentation de population, je cite « comme on ne l'avait jamais vu », je ne suis pas d'accord. Cette augmentation de population forte, elle a eu lieu dans les années 2000, elle a été énormément baissée notamment depuis 2011, et on peut considérer qu'elle est maîtrisée maintenant, ce qui n'était pas forcément le cas à l'époque.

Monsieur le Maire : Maîtrise de la population. Grâce au PLU et aux contraintes qui nous occupent. Y-a-t'il d'autres remarques ? Oui, monsieur LAGRANGE, pardon ?

Monsieur LAGRANGE : Je voulais vous remercier d'avoir remarqué que je n'étais pas contre le projet. Oui c'est important. Je ne suis pas dans l'opposition systématique. J'essaye d'étayer mes propos, et je vous remercie de l'avoir noté.

Monsieur le Maire : Oui, sinon vous l'auriez manifesté déjà et dit. Après tout, pourquoi pas. Bien écoutez, ces orientations budgétaires vont nous conduire dans 15 jours, au vote du budget prévisionnel pour 2022, il était temps. Avec donc ça transparait, mais enfin ce ne sera pas un scoop à l'époque d'une non- augmentation des impôts et d'un recours à l'emprunt que nous verrons à ce moment-là. Et que l'on verra au fil des capacités, à pouvoir investir dans cette belle commune qu'est Montech. Je vous souhaite un bon week-end et vous dis donc à dans 15 jours. Samedi, même heure, même endroit.

Le Maire,
Jacques MOIGNARD

